Nations Unies A/60/536

Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Point 140 de l'ordre du jour
Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

(En dollars des États-Unis)

Crédits ouverts pour 2003/04	641 038 300
Dépenses en 2003/04	636 485 400
Crédits ouverts pour 2004/05	954 766 100
Projet présenté par le Secrétaire général pour 2005/06[a]	1 147 530 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06[a]	1 134 737 300

[a] Y compris un montant de 383 187 800 dollars dont l'Assemblée générale a autorisé l'engagement dans sa résolution 59/285 B pour assurer le fonctionnement de la Mission du 1er juillet au 31 octobre 2005.

05-58833 (F) 111105 141105

I. Introduction

1. **Les recommandations formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 17, 19, 24, 40, 48 et 55 ci-après entraîneraient une réduction de 12 792 700 dollars du projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (exercice 2005/06) (voir A/60/389). Le Comité consultatif formule également diverses observations et recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les possibilités d'économies supplémentaires.**

2. La liste des documents utilisés par le Comité consultatif pour l'examen du financement de la MONUC figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2003/04

3. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, par ses résolutions 57/335 et 58/259 A, a ouvert des crédits d'un montant total de 667 266 450 dollars pour l'exercice 2003/04, soit 641 038 300 dollars pour le fonctionnement de la Mission, 20 083 850 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 6 144 300 dollars pour la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le total des dépenses afférentes au fonctionnement de la Mission pour l'exercice considéré s'est élevé à un montant brut de 636 485 400 dollars (montant net : 624 371 200 dollars). Le solde non utilisé de 4 552 900 dollars représente, en chiffres bruts, 0,7 % du crédit ouvert pour le fonctionnement de la Mission.

4. Les principales variations observées dans ces chiffres correspondent notamment aux économies réalisées au titre des installations et des infrastructures ainsi que des transports aériens, en raison principalement du renvoi au prochain exercice de plusieurs projets de rénovation d'aéroports à la suite de retards dans les achats, de l'abaissement des dépenses prévues pour les services informatiques, des coûts unitaires favorables ayant pu être négociés dans le cadre du nouveau contrat passé à cet effet, et aussi aux économies réalisées sur les fournitures, services et matériels divers en raison d'une réduction des besoins de location à court et à long termes de péniches à des fins commerciales. Ces économies réalisées ont été en partie annulées par des dépassements de coûts liés à l'accélération du déploiement de troupes, le relèvement des indemnités de subsistance (missions) et des dépenses communes du personnel recruté sur le plan international en raison d'un taux de vacance de postes plus faible que celui prévu dans le budget, à l'accroissement des dépenses afférentes aux traitements et aux dépenses communes du personnel recruté sur le plan national étant donné que 70 % de ce personnel a été recruté à des niveaux plus élevés que celui de G-2, échelon 1, qui était prévu dans le budget, et enfin l'accroissement des dépenses au titre des voyages officiels de troupes et de personnel civil dans la partie est du pays.

5. Il est rendu compte dans les paragraphes qui suivent des observations pertinentes que le Comité consultatif a formulées au sujet des différents titres de dépenses, lorsqu'il a examiné le projet de budget pour l'exercice 2005/06 en se fondant sur les renseignements fournis dans le rapport d'exécution du budget.

III. Exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2005, un montant total de 2 849 450 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre de la MONUC depuis sa création, en 1999. Les versements reçus à cette date se chiffraient à 2 613 212 000 dollars, ce qui laissait un solde non réglé de 236 238 000 dollars. Au 26 octobre 2005, la situation de trésorerie de la Mission s'établissait à 251 704 600 dollars, et les engagements non réglés au 3 octobre 2005 pour l'exercice 2004/05 se montaient à 284 446 000 dollars.

7. Le Comité consultatif a été informé que le montant estimatif dû au titre des dépenses des contingents et du soutien logistique autonome pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005 était de 127 211 100 dollars. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'un montant de 42 965 300 dollars avait été remboursé en 2005 et que le montant estimatif dû pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005 était de 142 419 400 dollars, les engagements non réglés pour l'exercice clos le 31 octobre 2005 se montant au total à 90 057 700 dollars. S'agissant de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, un montant de 1 655 000 dollars avait été versé au 31 août 2005 au titre de 27 demandes d'indemnisation et 13 autres demandes étaient à l'examen.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2005, l'occupation des postes de la MONUC pour l'exercice 2005/06 se présentait comme suit :

	Postes autorisés[a]	*Postes occupés*	*Taux de vacance ou de déploiement différé (pourcentage)*
Observateurs militaires	760	715	5,9
Contingents	15 814	15 007	5,1
Police civile	391	239	38,9
Unités de police constituées	625	–	100,0
Personnel recruté sur le plan international	975	732	24,9
Personnel recruté sur le plan national	1 355	1 266	6,6
Volontaires des Nations Unies	491	448	8,8

[a] Effectif le plus élevé autorisé pour l'exercice.

9. Le Comité consultatif a été informé des dépenses engagées pendant la période 1er juillet-31 octobre 2005 arrêtées au 3 octobre 2005 (voir annexe I), au titre du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/285 B (voir par. 15 ci-dessous). Ces dépenses se sont chiffrées à un montant brut de 262 668 400 dollars (montant net : 258 619 600 dollars), alors que les autorisations d'engagement de dépenses s'élevaient à un montant brut de 383 187 800 dollars (montant net : 377 071 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006

A. Mandat et résultats escomptés

10. Par sa résolution 1565 (2004) du 1er octobre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUC et a autorisé l'augmentation de ses effectifs de 5 900 personnes, y compris un maximum de 341 membres de la police civile, ainsi que le déploiement du personnel civil approprié, des moyens de mobilité aérienne appropriés et proportionnés et d'autres moyens de mise en œuvre. Par sa résolution 1592 (2005) du 30 mars 2005, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUC, tel qu'il l'avait énoncé dans sa résolution 1565 (2004), jusqu'au 1er octobre 2005. Par sa résolution 1621 (2005) du 6 septembre 2005, le Conseil a autorisé une nouvelle augmentation des effectifs de la Mission de 841 personnes, comprenant jusqu'à cinq unités de police constituées de 125 hommes chacune et les fonctionnaires de police additionnels. Le Conseil a également autorisé la Mission à fournir un appui supplémentaire à la Commission électorale indépendante pour le transport du matériel électoral. Le mandat de la Mission a de nouveau été prorogé jusqu'au 31 octobre 2005 par la résolution 1628 (2005) du 30 septembre 2005.

11. À la suite de l'adoption de la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité, les concepts d'opérations militaires et logistiques de la Mission ont été aménagés en concentrant le déploiement de la Force dans l'est du pays. La nouvelle configuration de la Force se compose d'une division de l'Est placée sous le commandement d'un commandant de division opérant depuis le quartier général de division de Kisangani, et une brigade de l'Ouest commandée depuis le quartier général de la Force à Kinshasa. Pendant l'exercice 2005/06, un appui logistique et des services administratifs et techniques seront fournis au personnel des services techniques, aux militaires et aux membres de la police civile, à partir de l'état-major de la Mission, du quartier général de division à Kisangani, des six bureaux régionaux et des 30 antennes locales, dont les bureaux de Bunia, Entebbe (Ouganda), Kinshasa et Kigoma (République-Unie de Tanzanie) (voir A/60/389, par. 9 et 10).

12. Ainsi qu'il est signalé au paragraphe 24 du projet de budget, le concept actuel des opérations d'appui logistique au processus électoral suppose que la Mission distribue (pour les récupérer par la suite) le matériel et l'équipement électoral (soit un volume estimé à 2 600 tonnes) depuis Kinshasa, jusqu'à quatre centres secondaires de distribution dont les aéroports peuvent recevoir des avions-cargos lourds, et à partir desquels le matériel sera réparti entre 21 centres tertiaires, pour être ensuite acheminé, par avion ou par la route, jusqu'à 166 centres de distribution du matériel électoral, couvrant 145 territoires et 21 grandes villes de la République démocratique du Congo.

13. Le Comité consultatif a été informé que la période d'enregistrement des électeurs, qui avait commencé le 20 juin et devait prendre fin le 25 septembre 2005 dans l'ensemble du pays, avait été prolongée jusqu'à la fin du mois d'octobre. Le Comité note donc que les estimations relatives aux ressources nécessaires pour l'appui aux élections doivent être examinées en fonction d'un calendrier électoral plus court étant donné que les élections devront avoir lieu le 6 juin 2006 au plus tard, ainsi que le prévoit l'Accord global et sans exclusive sur la transition en République démocratique du Congo que les parties congolaises ont signé le 17 décembre 2002.

14. **Le Comité consultatif note les efforts réalisés par le Secrétariat pour améliorer la clarté et la concision du projet de budget. Il se félicite en particulier du récapitulatif des mesures de suivi qui figure à la section V du rapport et note l'attention qui a été accordée aux observations des recommandations qu'il avait formulées dans son rapport du 11 mars 2005 (A/59/735). La même méthode devrait continuer à être adoptée dans les communications ultérieures sur le budget. Cela dit, le Comité est certain que la présentation en fonction des résultats continuera à être améliorée, une attention particulière étant accordée aux indicateurs de succès.**

B. Ressources nécessaires

15. Par sa résolution 59/285 B, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif (voir A/59/736/Add.16), a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 383 187 000 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 1er juillet au 31 octobre 2005. Le projet de budget pour l'exercice 2005/06, tel qu'il figure dans le document A/60/389, tient compte du montant autorisé par la résolution 59/285 B.

16. Le projet de budget de la MONUC pour l'exercice 2005/06 s'élève à 1 147 530 000 dollars (non comprises les contributions volontaires en nature budgétisées, soit 3 203 000 dollars), ce qui représente une augmentation de 192 763 900 dollars par rapport aux crédits de 954 766 100 dollars ouverts pour l'exercice 2004/05. Le budget prévoit le déploiement de 15 814 militaires, de 760 observateurs militaires, de 625 officiers de police civile, de 1 179 personnes recrutées sur le plan international, de 2 225 personnes recrutées sur le plan national et de 702 Volontaires des Nations Unies, dont 507 personnes (73 recrutées sur le plan international, 274 sur le plan national et 160 Volontaires des Nations Unies) seront recrutées pour une période de six mois pour l'appui aux élections et 14 occuperont des postes temporaires dans le Groupe de déontologie et de la discipline (9 postes seront pourvus sur le plan international et 5 sur le plan national).

17. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que certains retards étaient déjà intervenus dans le programme de déploiement du personnel civil et militaire qui était prévu au moment de l'établissement du budget. **Le Comité estime qu'il devrait être tenu compte de ces retards dans les prévisions budgétaires**. En conséquence, un nouveau calendrier de déploiement a été soumis au Comité (voir annexe II). Le Comité a également demandé que les dépenses connexes soient révisées en fonction du nouveau calendrier prévu pour le déploiement (voir annexe III). Les recommandations du Comité concernant ces modifications figurent aux paragraphes 19, 24, 40, 48 et 55 ci-après.

1. Personnel militaire et de police

Catégorie	*Budget autorisé pour 2004/05*	*Budget autorisé/proposé pour 2005/06*
Observateurs militaires	760	760
Contingents militaires	15 714	15 814
Police civile	268	391
Unités de police constituées	–	625

18. Le projet de budget prévoit le déploiement d'un contingent militaire supplémentaire de 100 personnes, de 123 autres membres de la police civile et de 625 membres d'unité de police constituées. L'estimation révisée des dépenses afférentes au personnel militaire et policier qui a été soumise au Comité consultatif sur la base du nouveau calendrier de déploiement (voir par. 17 ci-dessus et annexes II et III ci-dessous), soit 444 821 300 dollars, représente une augmentation de 61 001 100 dollars, soit 15,9 %, par rapport au crédit ouvert pour 2004/05. Cette augmentation s'explique par les ressources que nécessiteront le plein déploiement des 15 814 membres des contingents d'ici au 30 juin 2006, l'adjonction de 123 personnes aux effectifs autorisés de la police civile, dont le plein déploiement interviendra d'ici au 31 décembre 2005, ainsi que le plein déploiement, d'ici au 31 décembre 2005, des cinq unités de police constituées de 125 hommes chacune, soit 625 personnes au total. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des ressources nécessaires pour couvrir les frais de déploiement, de relève et de rapatriement des observateurs militaires. Les estimations concernant les observateurs militaires et la police civile se fondent sur les effectifs réels, compte tenu de l'application d'un abattement pour le déploiement différé de 5 et 20 % respectivement au calcul des dépenses liées aux indemnités de subsistance du personnel supplémentaire.

19. **Sur la base de la révision des ressources nécessaires indiquées au paragraphe 17 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de ramener de 451 380 500 dollars à 444 821 300 dollars l'estimation des dépenses afférentes au personnel militaire et au personnel de police pour l'exercice 2005/06 qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/60/389). Par ailleurs, si le nouveau calendrier de déploiement n'est pas respecté, des économies supplémentaires devraient être réalisées et indiquées dans le rapport d'exécution.**

20. Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 21 du projet de budget que la structure de la Brigade occidentale et des brigades orientales nouvellement déployées ne contient pas d'éléments d'appui intégral. Il est indiqué au même paragraphe que l'organisation militaire optimale d'un contingent de la taille d'une brigade prévoit un bataillon complet d'appui de deuxième ligne d'environ 700 à 800 hommes, avec le matériel associé. En outre, dans un scénario par divisions, il faut prévoir un bataillon de transport de troisième ligne afin de renforcer l'élément d'appui de deuxième ligne, et cela non plus n'est pas prévu dans la structure de la Division orientale. De ce fait, tout en étant opérationnellement autonomes, les brigades s'appuient entièrement sur la MONUC pour ce qui est de l'appui logistique à partir de leur base arrière et de l'assistance à fournir pour les aider à soutenir leurs propres éléments opérationnels de la taille de la compagnie, déployés dans des emplacements reculés. Le Comité note l'explication donnée au paragraphe 21 du projet de budget, selon laquelle le déploiement des brigades dans l'est du pays exige une augmentation sensible des activités logistiques liées aux fournitures, un appui accru aux transmissions et aux opérations de génie sur le terrain, mais aussi une capacité accrue de maintenance des sites de déploiement des compagnies, à de grandes distances, tous éléments qui vont au-delà de la capacité d'autonomie logistique d'un contingent.

21. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 20 ci-dessus, la pratique courante veut que les contingents militaires assurent leurs propres capacités logistiques et d'appui, contrairement à ce qui est proposé pour la MONUC. **Le Comité consultatif estime**

que le transfert de ces fonctions de la composante militaire à la composante civile soulève de grandes questions de principe, au nombre desquelles figure la nécessité de démontrer le coût-efficacité des mesures proposées et d'analyser leur impact, le cas échéant, sur la force opérationnelle effective des troupes et la chaîne du commandement militaire. Il conviendrait aussi d'analyser si la composante civile serait en mesure de se charger de tâches supplémentaires, étant donné que le taux de vacance de postes demeure élevé. De l'avis du Comité consultatif, le Département des opérations de maintien de la paix devrait réaliser une étude de la question à l'intention des organes concernés.

22. Dans des rapports antérieurs sur le financement de la MONUC, le Comité consultatif avait demandé d'effectuer une analyse coûts-avantages de la livraison par voie aérienne des rations par une entreprise et avait recommandé qu'en attendant, les rations continuent d'être acheminées avec les moyens aériens de l'ONU (voir A/58/259, par. 72 à 74, A/58/759/Add.10, par. 19 à 22 et A/59/735, par. 17). Pour donner suite aux recommandations du Comité, la possibilité d'un autre moyen de livraison des rations a été étudiée; cela nécessiterait la mise en place et l'exploitation de quatre entrepôts régionaux pour les rations, le fournisseur les acheminant par la route depuis Entebbe (Ouganda) aux entrepôts régionaux (voir A/60/389, Sect. V). Le Comité a été informé que selon l'analyse coûts-avantages qui a été réalisée, les dépenses initiales relatives à la mise en place de la méthode des entrepôts régionaux s'élèveraient à 741 327 dollars. Les économies qui en résulteraient sont évaluées à 5,8 millions de dollars pour la première année et à 7,7 millions de dollars pour la deuxième année. Cette formule a donc été approuvée et le contrat relatif aux rations a été modifié. Ces quatre entrepôts sont devenus opérationnels le 4 juin 2005 et le fournisseur a pris à sa charge tous les risques associés et les frais de transport pour 79 % de la quantité totale de rations dont la Mission a besoin. La MONUC continue pour sa part d'assurer le transport par la voie aérienne du reste des rations en provenance de Kinshasa et de Kigoma et les arrangements en place pour les secteurs non accessibles par les transports de surface n'ont pas été modifiées.

23. Le Comité consultatif a été informé que le nouveau système de livraison des rations présentait des avantages multiples. Indépendamment des économies réalisées, la réception et l'inspection simultanées des vivres par les contingents militaires facilitent le règlement immédiat des différends quant à la qualité et à la quantité des aliments fournis. Par ailleurs, ce système est viable, même en cas de perturbations sur les axes routiers, des réserves et des stocks opérationnels disponibles sur place permettant dans ce cas de faire la soudure. En outre, ce système permet au fournisseur d'acheter des produits frais sur les marchés locaux, ce qui a permis d'améliorer la qualité des aliments fournis et a contribué au développement de l'économie locale. Le Comité prend note de ces éléments nouveaux et espère que le Département des opérations de maintien de la paix étudiera la possibilité d'appliquer ce système de livraison à d'autres missions de dimensions équivalentes, lorsque cela est possible.

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2004/05*[a]	*Effectif proposé pour 2005/06*[a]
Personnel recruté sur le plan international	975	1 179
Personnel recruté sur le plan national[b]	1 355	2 225
Volontaires des Nations Unies	491	702

[a] Effectif le plus élevé autorisé pour l'exercice.
[b] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

24. Le Secrétaire général propose d'augmenter de 1 285 personnes le personnel civil par rapport à l'effectif approuvé pour 2004/05 : 204 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 870 agents recrutés sur le plan national et 211 Volontaires des Nations Unies. Ces chiffres comprennent 507 personnes (73 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 274 recrutés sur le plan national et 160 Volontaires des Nations Unies) qui seront recrutées pour une période de six mois pour l'appui des élections. Ces effectifs supplémentaires seront invités à fournir un appui aux élections et à accroître les effectifs des troupes, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité (voir par. 10 ci-dessus). L'estimation des dépenses afférentes au personnel civil, ainsi qu'il ressort du document A/60/389, s'élève à 185 274 300 dollars et traduit un taux de vacance de postes de 25 % pour le personnel international et de 10 % en moyenne pour le personnel recruté sur le plan national, ainsi qu'un abattement de déploiement différé de 10 % en moyenne pour les Volontaires des Nations Unies. À sa demande, le Comité a reçu un nouveau calendrier de déploiement et une estimation révisée des ressources nécessaires (voir par. 17 ci-dessus et annexes II et III ci-après). **Les chiffres révisés pour le personnel civil s'élèvent à 182 421 700 dollars, ce qui représente une diminution de 2 852 600 dollars par rapport aux prévisions initiales présentées dans le document A/60/389, et une augmentation de 33 185 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2004/05**.

25. Le Comité consultatif note, ainsi qu'il est indiqué à la section V du projet de budget, qu'ainsi qu'il l'avait demandé, des consultants indépendants procèdent actuellement à une étude globale de l'organigramme de la Mission, mais également qu'en raison du calendrier d'élaboration du budget, il n'a pas été possible d'inclure les résultats de cette étude dans le projet de budget pour l'exercice 2005/06. À sa demande, le Comité a été informé qu'en fait l'entreprise de consultants venait à peine d'être engagée et devait commencer ses travaux dans le courant du mois d'octobre 2005. Un montant de 125 000 dollars a été inclus dans le projet de budget pour couvrir des dépenses afférentes à l'emploi de ces consultants (voir A/60/389, par. 59). Le Comité a également reçu, sur demande, le cahier des charges de cette étude, qui devrait être terminée avant la fin novembre 2005. **Le Comité se demande pourquoi le Bureau des services de contrôle interne et le Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix n'ont pas pris la direction de cette étude. Cela aurait pu notamment accélérer la réalisation de l'étude et l'application de ses conclusions à cette mission parmi d'autres. Il conviendrait de tenir pleinement compte des capacités et des qualifications dont dispose l'Organisation pour les analyses de gestion des opérations de maintien de la paix qui seront réalisées à l'avenir.**

26. **Le Comité consultatif regrette la lenteur avec laquelle sa recommandation concernant une étude globale de la structure de la Mission a été mise en œuvre, d'autant plus que cela limite considérablement l'intérêt que présente l'examen des effectifs proposés pour la Mission pour l'exercice 2005/06, ces propositions risquant fort d'être modifiées en fonction des conclusions de l'étude. Le Comité avait espéré que les conclusions de l'étude globale tiendraient compte de ses observations antérieures concernant la structure de la MONUC et seraient liées au projet de budget. Il rappelle à cet égard qu'en réponse à une demande qu'il avait formulée en avril 2004 (voir A/58/759/Add.10, par. 37) et à la résolution 59/285 de l'Assemblée générale, le Secrétariat avait annoncé son intention de procéder à une étude globale de la MONUC, de sa structure et de ses besoins d'effectifs, et d'en consigner les résultats dans une proposition détaillée, comportant les justifications voulues, pour l'exercice 2005/06 (voir A/59/736/Add.16, par. 6).**

27. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif attendra, pour formuler des recommandations détaillées concernant les postes à pourvoir, l'examen du projet de budget pour 2006/07, qui devrait inclure les conclusions de l'étude globale. Conformément au cycle de budgétisation pour les opérations de maintien de la paix, le projet de budget de la MONUC pour l'exercice 2006/07 sera publié entre février et avril 2006, ce qui donnera à la Mission le temps d'appliquer les résultats de l'étude.**

28. **Entre-temps, le Comité consultatif recommande que la Mission continue à recruter, dans le cadre de contrats d'une durée maximum d'un an, le personnel qu'elle juge indispensable, sans préjudice des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre au sujet de la création de postes sur la base de son examen du projet de budget pour 2005/06 et sous réserve de la capacité de la Mission de financer ces contrats au moyen des ressources autorisées, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la création des postes. Les dépenses correspondantes devraient être indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.**

29. Ainsi qu'il est indiqué dans le dix-neuvième rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité au sujet de la MONUC, la Mission a toujours un taux très élevé de réduction naturelle des effectifs et des difficultés à recruter du personnel qualifié, ce qui entraîne une pénurie de personnel qui réduit la capacité de la MONUC de s'acquitter des activités qui lui ont été confiées (voir S/2005/603, par. 65). Le Comité consultatif a été informé que la Mission avait eu de grandes difficultés à recruter du personnel sur le plan international (voir par. 8 ci-dessus), en partie parce qu'elle se trouvait en concurrence avec d'autres missions pour le recrutement de personnel francophone. La Mission prend actuellement des dispositions en vue de remédier à cette situation en intensifiant le recours à des interprètes pour le personnel non francophone et en faisant plus largement appel au personnel recruté sur le plan national lorsque cela est possible.

30. Le Comité consultatif note que la Mission a fait un effort concerté pour appliquer la recommandation qu'il avait formulée afin que, dans la mesure du possible et lorsque cela est avantageux, les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national soient engagés pour exécuter les tâches requises, surtout dans la composante appui. **Le Comité estime que cela aiderait à renforcer les capacités et à enrichir les connaissances de la population locale,**

tout en augmentant le sentiment d'appropriation par celle-ci d'activités menées actuellement par la MONUC. Ainsi qu'il est indiqué à la section V du projet de budget, le personnel national, non compris les Volontaires des Nations Unies, représente 65 % de tous les postes et emplois proposés pour la Mission en 2005/06. Le tableau d'effectifs de la Division de l'administration, non compris le personnel de la Section de la sécurité et de la sûreté et les Volontaires des Nations Unies, représente 70 % du personnel recruté sur le plan national. S'agissant des emplois proposés pour l'assistance électorale, 79 % d'entre eux, non compris les Volontaires des Nations Unies, seraient pourvus par du personnel recruté sur le plan national.

31. Le Comité consultatif s'est étonné que, pour l'exercice 2003/04, 70 % du personnel recruté sur le plan national occupait des postes d'une classe supérieure à la classe G-2, échelon 1, comme le prévoyait le budget, ce qui avait entraîné une majoration de 1 712 900 dollars des dépenses à ce titre (voir A/59/657, par. 11). S'étant enquis des raisons de cet état de choses, le Comité a été informé que le nouveau montant indiqué dans le budget traduisait de la part du Secrétariat la volonté de fournir des estimations plus réalistes, les prévisions relatives au personnel recruté sur le plan national en 2004/05 et 2005/06 tenant compte de la répartition effective du personnel entre les différentes classes en 2002/03 et 2004/05. **Le Comité espère que le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2004/05 confirmera l'adoption de mesures correctives et qu'une meilleure planification prévaudra à l'avenir.**

32. Le Comité consultatif signale que l'on ne voit pas toujours clairement la manière dont le personnel supplémentaire demandé est en rapport avec le mandat de la Mission tel qu'il a été élargi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1621 (2005). **Par ailleurs, il semble au Comité que la possibilité de redéployer le personnel existant, tant pour faire face au surcroît d'activité pendant la phase électorale, en particulier dans le domaine de l'information, n'a pas été suffisamment étudiée. Le Comité estime que cette possibilité pourrait s'avérer particulièrement utile en raison des retards de recrutement et des taux de vacance de postes élevés que connaît la Mission.**

33. Douze postes supplémentaires (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 1 agent des services généraux (autres classes) et 4 agents recrutés sur le plan national) sont proposés pour 2005/06 en vue de la création d'une cellule d'analyse conjointe de la Mission. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12 du projet de budget, cette cellule d'analyse devrait faire partie intégrante du mécanisme de gestion civile-militaire nécessaire pour réaliser l'analyse des menaces et des risques et l'évaluation de la sécurité dans la zone de la Mission, en s'attachant en particulier à la prévention des conflits de faible intensité et à la gestion des crises. Le Comité consultatif a été informé qu'un document sur la conception de cette cellule était en cours d'élaboration et serait prochainement soumis au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. **Le Comité invite instamment le Département des opérations de maintien de la paix à terminer de toute urgence l'élaboration de ce document afin qu'il puisse en être tenu compte pour établir les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07. De l'avis du Comité consultatif, il sera difficile d'évaluer les besoins en personnel de cette cellule tant que son rôle n'aura pas été mieux défini, en particulier en ce qui concerne ses rapports avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la Section de la sécurité et de la sûreté et les services organiques de la Mission tels que la Division des affaires politiques.**

34. Le Comité consultatif note que, dans le cadre de l'appui aux élections, il est proposé de convertir les 395 postes d'interprète/traducteur en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est indiqué dans le projet de budget qu'étant donné la nature essentielle à long terme de ces fonctions, cette conversion permettrait à la Mission d'offrir aux intéressés les prestations dues au personnel recruté sur le plan national (voir A/60/389, par. 31). **Dans ces conditions, le Comité se demande pourquoi cette requête est liée à l'élargissement de la Mission. Il semble probable au Comité consultatif que le besoin d'interprètes et de traducteurs diminuera après les élections et que, par ailleurs, la Mission devra être restructurée une fois que les élections seront passées. Il devrait être tenu compte de ces considérations pour établir les prévisions budgétaires de la MONUC pour 2006/07, qui se fonderont sur les résultats de l'étude globale. En attendant, il ne devrait pas être procédé à la conversion envisagée.**

35. S'agissant d'une question générale liée au déploiement envisagé des effectifs à l'appui des élections, le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le budget révisé de la MONUC pour l'exercice 2004/05, il avait exprimé l'opinion selon laquelle la Mission devrait mener ses activités d'assistance électorale de façon échelonnée (A/59/735, par. 33). Le Comité note toutefois, sur la base des renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, que le plein déploiement des 507 emplois supplémentaires à l'appui des élections est envisagé pour le 30 novembre 2005, ce chiffre étant ramené à 210 pour les deux derniers mois de l'exercice. **Ce plan ne constitue pas, de l'avis du Comité, un déploiement « échelonné ». À n'en pas douter, les activités liées aux élections atteindront un point culminant, puis iront en diminuant. Le Comité estime qu'il serait préférable pour la Mission de recruter ce personnel par étapes successives en fonction de ses besoins plutôt que d'un seul coup, en utilisant avec souplesse le personnel dont elle dispose déjà pour combler les manques éventuels de personnel pendant la période des élections.**

36. Le Comité consultatif note, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 16 du projet de budget, que la Division de l'assistance électorale a créé 15 bureaux de terrain. Pour préparer les élections, la Division prévoit en créer six autres. Il est proposé de créer 52 postes supplémentaires, dont 15 seraient pourvus par cinq fonctionnaires recrutés sur le plan international et trois agents recrutés sur le plan national pour le siège de la Mission ainsi que sept fonctionnaires recrutés sur le plan international pour les bureaux locaux, les 37 postes restants étant pourvus à titre temporaire. Le Comité s'est demandé pourquoi il était proposé, pour ce personnel supplémentaire de la Division, de créer 15 postes et non des emplois. À l'issue des entretiens qu'il a eus au sujet de la MONUC, le Comité a été informé que la répartition des tâches et des responsabilités au sein de la Division avait été réexaminée et qu'il avait été décidé que tous les postes supplémentaires proposés pouvaient être pourvus à titre temporaire pendant la période des élections. **De l'avis du Comité, tout le personnel recruté pour des activités directement liées aux élections devrait l'être à titre temporaire.**

37. Le projet de budget prévoit la création d'un total de 177 emplois temporaires supplémentaires (28 fonctionnaires recrutés sur la plan international, 120 recrutés sur le plan national et 29 Volontaires des Nations Unies) pour le Bureau de l'information afin de fournir un appui aux élections. La plupart de ces emplois (161) correspondent à la mise en place de Radio Okapi, réseau national créé sous forme de partenariat entre la MONUC et la Fondation Hirondelle. Le Comité a été informé

que Radio Okapi émet actuellement depuis neuf endroits différents et diffuse régulièrement des bulletins d'information provenant de 13 centres de production. À l'appui du processus électoral, Radio Okapi étendra sa présence à 30 emplacements. Parmi les activités liées aux élections figureront la production et l'émission de messages de sensibilisation et d'éducation civique, des nouvelles électorales de caractère général, la couverture des activités de la MONUC et de la Commission électorale indépendante, la collecte de renseignements dans les 29 districts électoraux et la distribution de radios à manivelle dans l'ensemble du pays. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 14 du projet de budget, 27 des nouveaux emplois proposés seraient créés au siège de la Mission et 134 dans les bureaux locaux.

38. **Le Comité consultatif n'ignore pas l'importance des activités d'information destinées à sensibiliser les électeurs ainsi que des relations publiques de la Mission pendant le processus électoral, en particulier sur le terrain. Le Comité fait toutefois observer que 226 postes au total ont déjà été approuvés pour le Bureau de l'information en 2004/05. De l'avis du Comité, il conviendrait d'envisager de faire face aux besoins d'information, y compris pendant la phase qui suivra les élections, au moins en partie, en redéployant les capacités actuelles.**

3. Dépenses opérationnelles

Montant initialement réparti pour 2004/05 (dollars É.-U.)	*Montant proposé pour 2005/006 (dollars É.-U.)*
421 709 700	510 875 200

39. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2005/06, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/60/389), représente une augmentation de 89 165 500 dollars, soit 21,1 %, par rapport au montant initialement réparti pour l'exercice 2004/05. Les principales raisons de cette augmentation sont les suivantes : déploiement de 15 nouveaux appareils à usage commercial; relèvement du coût du carburant; augmentation des dépenses afférentes aux installations et aux infrastructures destinées aux 15 814 personnes qui font partie des contingents militaires et des cinq nouvelles unités de police constituées; ouverture de bureaux dans la partie orientale du pays et élargissement de la base d'appui logistique à Entebbe; enfin accroissement des besoins d'une assistance temporaire de caractère général en rapport avec la création de 347 emplois temporaires à l'appui du processus électoral pendant une période de six mois et de 14 nouveaux postes pour le Groupe de la déontologie et de la discipline. Ces dépenses supplémentaires seront compensées en partie par une réduction des ressources nécessaires pour les transports par la voie terrestre, les communications et la technologie de l'information à la suite de l'achat de véhicules et de matériel pendant l'exercice 2004/05.

40. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un calendrier révisé pour le déploiement du personnel militaire et civil (voir par. 17 ci-dessus et annexe II ci-après). **Sur la base de ce calendrier révisé, l'estimation des dépenses opérationnelles a été ramenée de 510 875 200 dollars à 507 494 300 dollars (voir annexe III ci-après). Cette réduction correspond aux coûts des transports aériens (voir par. 48 ci-dessous).**

Voyages

41. Le Comité consultatif relève dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2003/04 un dépassement de 1 318 700 dollars au titre des voyages autorisés (voir A/59/657, par. 14). À sa demande, le Comité a été informé que les dépenses encourues en 2003/04 au titre de voyages non prévus se montaient au total à 2 267 600 dollars, dont 164 300 dollars correspondent aux déplacements en dehors de la zone de la Mission, 1 604 000 dollars aux déplacements dans la zone de la Mission et 499 300 dollars aux déplacements entre la Mission et le Siège. Ces voyages avaient les buts ci-après : a) missions de préparation et de reconnaissance préalables au déploiement de troupes supplémentaires dans la région de l'Ituri; b) transport des dépouilles de fonctionnaires, de fonctionnaires malades et rapatriement de membres du personnel pour des raisons humanitaires; c) enquêtes sur le personnel civil compromis dans des affaires d'exploitation et de violence sexuelles, ainsi que sur les circonstances entourant le décès d'observateurs militaires; d) négociation et conclusion de contrats de services aéroportuaires et médicaux; e) participation à la réunion du Groupe de travail sur le remboursement du matériel des contingents; et f) installation de nouveaux locaux pour accueillir les nouveaux effectifs militaires autorisés dans la zone de la Mission. **Le Comité juge conséquent le montant de ce dépassement; il demande à la Mission de mieux contrôler les dépenses liées aux voyages afin d'exercer une plus grande discipline budgétaire pendant les prochains exercices.**

42. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif rappelle qu'il a indiqué, dans son rapport sur le budget révisé de la MONUC pour l'exercice 2004/05, que le Directeur de l'administration, auquel le pouvoir de gérer les ressources financières de la Mission avait pourtant été délégué, n'exerçait aucun contrôle sur les voyages non prévus entre le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission (A/59/735, par. 45). D'après les renseignements complémentaires qu'il a reçus, le Comité note que les frais de voyage qui ont été imputés à la MONUC au lieu du Compte d'appui en 2005/06 s'élèvent à 842 207 dollars. À sa demande, le Comité a été informé qu'à compter de l'exercice 2006/07 les ressources demandées au titre des déplacements entre la Mission et le Siège apparaîtront dans le budget du compte d'appui.

43. Les ressources prévues au titre des voyages autorisés pour 2005/06 se montent à 5 884 400 dollars, soit 974 300 de plus qu'en 2004/05. Sur ce montant, 4 910 200 dollars serviront à couvrir les voyages à des fins autres que la formation, et 974 200 dollars les voyages liés à la formation. Ce dernier chiffre est quatre fois plus élevé que le crédit ouvert en 2004/05. **Le Comité consultatif a demandé que les dépenses liées aux voyages à des fins de formation soient rationalisées dans les opérations de maintien de la paix, notamment en organisant plus de stages de formation interne dans la région ou en utilisant autant que possible les techniques de l'information et de la communication. Quant aux autres types de voyages, le Comité propose de les regrouper pour gagner en efficacité et réduire les dépenses au maximum. Par ailleurs, le Comité espère que seuls les fonctionnaires dont la participation est indispensable seront autorisés à voyager. Le Comité estime que la rubrique des voyages est celle où la MONUC pourrait faire des économies. Toutes les économies réalisées devraient être indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.**

Installations et infrastructures

44. Le Comité consultatif relève dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2003/04 une variation de 13 618 500 dollars des ressources nécessaires pour les installations et infrastructures, ce qui s'explique en grande partie par le renvoi à l'exercice suivant de plusieurs projets de rénovation d'aéroports. À sa demande, le Comité été informé que les raisons de ce renvoi étaient les suivantes :

a) Importants changements apportés par la Mission à la portée des travaux liés à l'exécution de projets de rénovation d'aérodromes, et de leur mise aux normes de communications, de navigation et de surveillance;

b) Annulation en juillet 2005 d'un contrat pour la rénovation de l'aérodrome de Kalemi, l'entreprise engagée à cette fin n'ayant toujours pas commencé les travaux après plus d'un an;

c) Décision de la Mission de renvoyer à fin 2003 les travaux relatifs à l'aérodrome de Bukavu. La procédure d'appel d'offres a commencé en mars 2004 et le contrat a été signé en avril 2005. Les travaux ont débuté en septembre 2005;

d) Non-respect et coûts élevés des devis établis pour les travaux prévus à Bunia et Goma, d'où la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres. Les travaux devraient en principe commencer en décembre 2005.

Si certaines des raisons susmentionnées étaient indépendantes de la volonté de la Mission, d'autres, par exemple la décision de différer et de modifier les travaux, auraient pu être évitées par une meilleure planification.

45. Les ressources prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2005/06 s'élèvent à 103 558 000 dollars. D'après les renseignements complémentaires que le Comité consultatif a reçus, les prévisions pour 2005/06 font apparaître une réduction de 10 793 200 dollars pour l'achat de diverses installations et infrastructures liées à l'achèvement des pistes d'atterrissage de Bunia et de Bukavu et d'une autre à Goma, dont la construction avait commencé au cours de l'exercice précédent. À sa demande, le Comité a reçu un calendrier pour l'exécution des projets aéroportuaires, dont la plupart devraient être terminés avant la fin de l'exercice 2005/06. **Le Comité espère que les autres travaux de rénovation de pistes d'atterrissage pourront à présent se dérouler comme prévu et que les ressources nécessaires pour les installations et infrastructures seront beaucoup moins élevées dans le prochain budget.**

Transports aériens

46. Sur la base des renseignements complémentaires qu'il a reçus, le Comité consultatif note que le montant des indemnités de subsistance des équipages pour l'exercice 2003/04 a été inférieur de 1 462 400 dollars au montant prévu au budget. Ces économies ont été possibles grâce à la révision des contrats de services d'aérodrome de façon à préciser la principale base d'opérations de chaque aéronef, ce qui a permis de réduire sensiblement le nombre de vols et la durée de séjour des équipages loin de leur principale base d'opérations. **Le Comité se félicite de cet état de choses et recommande d'envisager d'appliquer cette formule à d'autres missions de dimension comparable**.

47. Pour l'exercice 2005/06, les ressources nécessaires pour les transports aériens, telles qu'indiquées dans le projet de budget (A/60/389), s'élèvent à 288 637 600

dollars et couvrent le déploiement de 15 aéronefs supplémentaires loués à des entreprises commerciales (1 avion et 14 hélicoptères), ce qui porte le nombre total d'appareils à 92 (30 avions et 62 hélicoptères). Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 64 du projet de budget, la composition de la flotte aérienne tient compte des besoins d'appui logistique et des besoins opérationnels liés au déploiement de contingents et d'unités de police supplémentaires dans l'est du pays, du déploiement des forces d'intervention rapide chargées d'assurer la sécurité des élections dans les six postes opérationnels avancés au Katanga et de l'aide fournie à la Commission électorale indépendante pour le transport du matériel électoral.

48. Le Comité consultatif a demandé que le montant prévu au titre des transports aériens dans le projet de budget pour 2005/06 soit revu pour tenir compte des retards intervenus dans le déploiement du personnel militaire et civil, comme indiqué au paragraphe 17 ci-dessus (voir annexes II et III ci-dessous). Il a été informé que ce montant pourrait être réduit de 3 380 900 dollars. **Le Comité recommande donc de ramener à 285 256 700 dollars les ressources prévues pour les transports aériens en 2005/06. Il fait observer qu'il est déjà arrivé que la MONUC sous-utilise les ressources prévues au budget pour les transports aériens. Par ailleurs, pour peu que les élections ne se déroulent pas selon le calendrier établi, l'utilisation des moyens aériens sera modifiée. Toutes les économies réalisées au titre de cette rubrique devraient être indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.**

49. Le Comité consultatif a été informé que la Mission continuait d'utiliser le même fournisseur de services aéroportuaires. À sa demande, il a été informé que le montant de 4 871 270 dollars demandé pour couvrir l'augmentation des rémunérations et prestations versées au personnel international du fournisseur, qu'il avait modifié lors de l'examen du budget révisé pour 2004/05, était toujours contesté (voir A/59/735, par. 48).

Projets à effet rapide

50. Un montant de 1 million de dollars est prévu dans le projet de budget pour 2005/06 au titre des projets à effet rapide. À sa demande, le Comité consultatif a reçu la liste des 89 projets envisagés, à savoir :

Projets à effet rapide, 2005/06

Type	*Nombre de projets (estimation)*	*Prévisions de dépenses (milliers de dollars É.-U.)*
Appui aux institutions politiques et militaires nouvellement unifiées	8	80,4
Aide aux victimes de violences sexuelles	7	75,0
Appui à la consolidation de la paix et au règlement des conflits	3	45,0
Appui à la promotion des droits de l'homme	4	49,6
Remise en état des infrastructures publiques	11	137,8
Modernisation des établissements scolaires	13	163,4
Modernisation des installations sanitaires	15	197,0
Aide aux groupes vulnérables	4	37,9

Type	*Nombre de projets (estimation)*	*Prévisions de dépenses (milliers de dollars É.-U.)*
Activités économiques	3	24,4
Activités rémunératrices	3	32,1
Déminage	1	14,6
Protection de l'environnement	5	36,8
Aide à l'agriculture	5	50,0
Approvisionnement en eau	7	56,0
Total	**89**	**1 000,0**

Le Comité constate que certains de ces projets semblent relever du domaine humanitaire. **Le Comité recommande de veiller à ce que ces projets soient conformes au modèle appliqué pour ce type d'activité et ne contrecarrent pas le travail entrepris par d'autres organismes de développement ou d'aide humanitaire dans la zone de la Mission. Le Comité reviendra sur cette question lorsqu'il examinera le projet de budget de la MONUC pour l'exercice 2006/07.**

Questions diverses

1. Bureaux situés à l'extérieur de la zone de la Mission

51. Comme indiqué au paragraphe 22 du projet de budget, la Mission a entrepris d'établir une base logistique régionale à Entebbe (Ouganda) pour apporter un soutien aux brigades orientales. Entebbe, qui dispose de l'un des plus grands aéroports d'Afrique, est accessible par la route, depuis un port maritime à grande capacité comme Dar es-Salaam. C'est également le site de transit considéré le plus approprié pour la relève des contingents et la livraison des gros équipements, notamment depuis la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le Comité a également été informé qu'un bureau régional d'achats serait mis en place à Entebbe, ce qui devrait permettre à la Mission de se procurer des équipements et de les stocker dans l'est plutôt que dans l'ouest et de réduire ainsi considérablement les frais de transport. **Le Comité demande que des précisions sur les économies escomptées soient fournies dans le projet de budget pour 2006/07.**

52. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des tableaux indiquant la répartition des effectifs dans les bureaux de la MONUC situés à Bujumbura (Burundi), à Kigali (Rwanda), à Pretoria, à Kampala, et à la base de soutien logistique d'Entebbe (Ouganda). **Le Comité demande que les effectifs et les autres ressources de ces bureaux soient présentés avec précision et transparence dans les prochains projets de budget. Il conviendrait d'établir un lien clair entre chacun des bureaux situés à l'extérieur de la zone de la Mission et le mandat de la Mission.**

2. Coordination interorganisations

53. Le Comité consultatif a été informé que la MONUC et les différents organismes, fonds et programmes opérant dans la zone de la Mission tenaient

régulièrement des réunions de coordination, bien que, dans la pratique, la coordination s'était souvent avérée difficile à cause des méthodes différentes appliquées par chacun de ces organismes. Le Comité a en outre été informé que, dans l'ensemble, les organismes, fonds et programmes, ainsi que les organisations non gouvernementales, reconnaissaient que c'était grâce à la MONUC qu'ils avaient pu avoir accès à des régions autrement inaccessibles. **Le Comité recommande à la Mission de faire tout son possible pour encourager les institutions, fonds et programmes à convenir d'un plan de travail qui mette à profit toutes les méthodes optimales qu'ils ont élaborées, et de l'appliquer de façon coordonnée.**

V. Conclusion

54. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MONUC pour l'exercice 2003/04 sont énumérées au paragraphe 23 du rapport sur l'exécution du budget (A/59/657). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé (4 552 900 dollars) et le montant correspondant aux autres recettes et ajustements (28 284 000 dollars) soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités que l'Assemblée devra déterminer.**

55. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MONUC pour l'exercice 2005/06 sont indiquées au paragraphe 72 du projet de budget (A/60/389). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 17, 19, 24 et 48 ci-dessus, le Comité consultatif propose de réduire de 12 792 700 dollars le montant des prévisions budgétaires, qui s'élèvent à 1 147 530 000 dollars. Le Comité recommande donc à l'Assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 134 737 300 dollars pour le fonctionnement de la MONUC pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, dont un montant de 383 187 800 dollars pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2005 correspondant à l'engagement de dépenses précédemment autorisé par l'Assemblée dans sa résolution 59/285 B**.

56. Le 28 octobre 2005, faisant suite à l'examen du projet de budget de la MONUC pour 2005/06 par le Comité consultatif, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1635 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 30 septembre 2006 et autorisé une augmentation de l'effectif militaire de la MONUC de 300 personnes afin de permettre le déploiement dans le Katanga d'un bataillon d'infanterie, avec des moyens de mise en œuvre comprenant une capacité de mobilité aérienne en propre et le soutien médical adéquat, de manière à ce qu'une plus grande sécurité soit assurée dans la zone de ses opérations pendant la période électorale. **Au cas où des ressources supplémentaires seraient nécessaires en raison de l'augmentation des effectifs militaires, une demande d'engagements de dépenses sera présentée au Comité consultatif.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/657)

- Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/60/389)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/59/735 et A/59/736/Add.16)
- Résolution 59/285 B de l'Assemblée générale, intitulée « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo »
- Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2005/603)
- Résolutions 1565 (2004), 1592 (2005), 1621 (2005) et 1628 (2005) du Conseil de sécurité

Annexe I

État au 3 octobre 2005 des dépenses, pour la période allant du 1er juillet au 31 octobre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*1er juillet-31 octobre 2005 Engagements autorisés*	*Engagements non réglés*	*Décaissements*	*Dépenses*	*Solde*
Personnel militaire et personnel de police					
Observateurs militaires	13 170,7	766,9	9 766,6	10 533,5	2 637,2
Contingents	121 790,2	107 943,8	13 961,5	121 905,3	(115,1)
Police civile	3 780,0	312,3	3 040,4	3 352,7	427,3
Unités de police constituées	–	–	3,5	3,5	(3,5)
Total partiel	**138 740,9**	**109 023,0**	**26 772,0**	**135 795,0**	**2 945,9**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	41 429,6	1 383,6	23 268,5	24 652,1	16 777,5
Personnel recruté sur le plan national	6 011,2	–	3 540,9	3 540,9	2 470,3
Volontaires des Nations Unies	9 568,4	54,2	5 557,3	5 611,5	3 956,9
Total partiel	**57 009,2**	**1 437,8**	**32 366,7**	**33 804,5**	**23 204,7**
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 130,3	–	291,9	291,9	2 838,4
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	2 190,0	234,3	750,0	984,3	1 205,7
Installations et infrastructures	47 745,0	15 314,4	4 068,8	19 383,2	28 361,8
Transports terrestres	12 841,9	6 090,5	487,3	6 577,8	6 264,1
Transports aériens	91 466,1	35 398,3	15 412,0	50 810,3	40 655,8
Transports maritimes ou fluviaux	1 189,8	744,0	–	744,0	445,8
Transmissions	11 880,1	2 066,3	691,0	2 757,3	9 122,8
Informatique	3 050,3	817,1	116,8	933,9	2 116,4
Services médicaux	3 501,7	2 220,2	14,8	2 235,0	1 266,7
Matériel spécial	1 984,9	6 393,2	–	6 393,2	(4 408,3)
Fournitures, services et matériel divers	8 157,6	1 134,8	600,0	1 734,8	6 422,8
Projets à effet rapide	300,0	223,5	(0,3)	223,2	76,8
Total partiel	**187 437,7**	**70 636,6**	**22 432,3**	**93 068,9**	**94 368,8**
Total brut	**383 187,8**	**181 097,4**	**81 571,0**	**262 668,4**	**120 519,4**
Recettes provenant des contributions du personnel	6 116,8	–	4 048,8	4 048,8	2 068,0
Total net	**377 071,0**	**181 097,4**	**77 522,2**	**258 619,6**	**118 451,4**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 068,0	–	–	–	1 068,0
Total	**384 255,8**	**181 097,4**	**81 571,0**	**262 668,4**	**121 587,4**

Annexe II

Récapitulatif du déploiement de personnel militaire et civil envisagé pendant l'exercice 2005/06[a]

Catégorie de personnel	*Effectifs autorisés*	*31 juill.*	*31 août*	*30 sept.*	*31 oct.*	*30 nov.*	*31 déc.*	*31 janv.*	*28 févr.*	*31 mars*	*30 avril*	*31 mai*	*30 juin*
Personnel militaire													
Observateurs militaires	760	712	709	715	720	725	730	730	735	735	740	740	760
Contingents													
Infanterie	15 814	15 485	15 485	15 007	15 235	15 205	15 407	15 620	15 720	15 720	15 720	15 720	15 814
Officiers de liaison		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (officiers d'état-major)		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel		**15 485**	**15 485**	**15 007**	**15 235**	**15 205**	**15 407**	**15 620**	**15 720**	**15 720**	**15 720**	**15 720**	**15 814**
Total, personnel militaire		**16 197**	**16 194**	**15 722**	**15 955**	**15 930**	**16 137**	**16 350**	**16 455**	**16 455**	**16 460**	**16 460**	**16 574**
Personnel de police													
Police civile	391	215	215	239	300	350	391	391	391	391	391	391	391
Unités de police constituées						375	625	625	625	625	625	625	625
Total, personnel de police		**215**	**215**	**239**	**300**	**725**	**1 016**	**1 016**	**1 016**	**1 016**	**1 016**	**1 016**	**1 016**
Personnel civil													
Personnel recruté sur le plan international													
Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général	3	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
D-2	6	5	4	3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
D-1	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
P-5	46	32	34	34	36	38	40	42	44	47	47	47	47
P-4	105	79	81	81	83	88	92	96	101	103	105	107	107
P-3	228	156	152	150	157	177	184	202	217	227	247	241	251
P-2/P-1	65	43	35	34	36	67	75	79	84	89	92	72	75
Total partiel	**469**	**333**	**324**	**320**	**337**	**395**	**416**	**444**	**471**	**491**	**516**	**492**	**505**

Catégorie de personnel	*Effectifs autorisés*	*31 juill.*	*31 août*	*30 sept.*	*31 oct.*	*30 nov.*	*31 déc.*	*31 janv.*	*28 févr.*	*31 mars*	*30 avril*	*31 mai*	*30 juin*
Agents du Service mobile	313	289	276	274	328	367	372	382	392	405	410	408	421
Agents des services généraux (1re classe)	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Agents des services généraux (autres classes)	191	139	131	136	142	157	166	172	175	179	184	186	193
Services de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**506**	**430**	**409**	**412**	**473**	**527**	**541**	**557**	**570**	**587**	**597**	**597**	**617**
Total, personnel recruté sur le plan international	**975**	**763**	**733**	**732**	**810**	**922**	**957**	**1 001**	**1 041**	**1 078**	**1 113**	**1 089**	**1 122**
Personnel recruté sur le plan national													
Agents locaux	1 330	1 285	1 236	1 250	1 738	2 051	2 081	2 131	2 165	2 165	2 165	1 997	1 997
Administrateurs recrutés sur le plan national	25	14	16	16	18	35	38	41	45	48	51	40	42
Total, personnel recruté sur le plan national	**1 355**	**1 299**	**1 252**	**1 266**	**1 756**	**2 086**	**2 119**	**2 172**	**2 210**	**2 213**	**2 216**	**2 037**	**2 039**
Volontaires des Nations Unies	491	421	447	448	479	660	675	685	695	700	702	634	634
Total, personnel civil	**2 821**	**2 483**	**2 432**	**2 446**	**3 045**	**3 668**	**3 751**	**3 858**	**3 946**	**3 991**	**4 031**	**3 760**	**3 795**

[a] En fonction du déploiement échelonné du personnel civil supplémentaire requis pour renforcer la Mission pendant toute la durée de l'exercice et de la réduction du personnel temporaire recruté pour les élections en mai-juin.

Annexe III

Récapitulatif des ressources nécessaires pour l'exercice 2005/06 (révisé)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de ressources	*2003/04 Dépenses (1)*	*2004/05 Prévisions révisées (2)*	*2005/06 Prévisions initiales (3)*	*2005/06 Prévisions révisées (04)*	*2005/06 Écart dans les prévisions (5) = (3) - (4)*
Personnel militaire et personnel de police					
Observateurs militaires	41 309,8	41 540,8	40 737,6	40 695,2	42,4
Contingents	215 408,7	332 976,8	376 132,8	371 785,5	4 347,3
Police civile	6 016,2	9 302,6	18 449,2	17 625,6	823,6
Unités de police constituées	–	–	16 060,9	14 715,0	1 345,9
Total partiel	**262 734,7**	**383 820,2**	**451 380,5**	**444 821,3**	**6 559,2**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international[a]	90 972,2	115 538,8	137 485,2	134 858,8	2 626,4
Personnel recruté sur le plan national[b]	9 892,8	15 657,2	22 956,3	22 730,1	226,2
Volontaires des Nations Unies[c]	11 697,7	18 040,2	24 832,8	24 832,8	–
Total partiel	**112 562,7**	**149 236,2**	**185 274,3**	**182 421,7**	**2 852,6**
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50,5	–	6 153,8	6 153,8	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	160,4	51,9	196,1	196,1	–
Voyages	5 261,4	4 910,1	5 884,4	5 884,4	–
Installations et infrastructures	49 123,3	91 804,7	103 558,0	103 558,0	–
Transports terrestres	7 658,1	33 140,0	26 835,4	26 835,4	–
Transports aériens	149 517,5	194 901,7	288 637,6	285 256,7	3 380,9
Transports maritimes ou fluviaux	3 089,0	3 772,6	2 570,4	2 570,4	–
Transmissions	17 261,0	47 261,4	34 068,8	34 068,8	–
Informatique	5 328,1	13 996,8	8 178,8	8 178,8	–
Services médicaux	5 550,7	7 686,7	10 388,0	10 388,0	–
Matériel spécial	4 321,9	5 619,0	6 809,1	6 809,1	–
Fournitures, services et matériel divers	12 866,1	17 564,8	16 594,8	16 594,8	–
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	–
Total partiel	**261 188,0**	**421 709,7**	**510 875,2**	**507 494,3**	**3 380,9**
Total brut	**636 485,4**	**954 766,1**	**1 147 530,0**	**1 134 737,3**	**12 792,7**

Catégorie de ressources	*2003/04 Dépenses (1)*	*2004/05 Prévisions révisées (2)*	*2005/06 Prévisions initiales (3)*	*2005/06 Prévisions révisées (04)*	*2005/06 Écart dans les prévisions (5) = (3) - (4)*
Recettes provenant des contributions du personnel	12 114,2	17 523,3	21 780,7	21 408,5	372,2
Total net	**624 371,2**	**937 242,8**	**1 125 749,3**	**1 113 328,8**	**12 420,5**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 345,8	3 067,1	3 203,0	3 203,0	–
Total	**638 831,2**	**957 833,2**	**1 150 733,0**	**1 137 940,3**	**12 792,7**

[a] Les prévisions de dépenses pour 2005/06 tiennent compte du taux de vacance de postes de 25 % par rapport au 15 % appliqué en 2004/05.

[b] Les prévisions de dépenses pour 2005/06 tiennent compte du taux moyen de vacance de postes de 10 % par rapport au 5 % appliqué en 2004/05.

[c] Les prévisions de dépenses pour 2005/06 tiennent compte d'un abattement de 10 % au titre des délais de déploiement.